

OPTIONS TARIFAIRES



CITÉ ULTRAMARINE
& Associés

Valable jusqu'au 31 décembre 2018

NOS OFFRES

OFFRE PLAJ'

Domiciliation siège : 65,50 Euro HT par mois
Utilisation de l'adresse + réception et mise à disposition du courrier
Alerte SMS

OFFRE MARINE

Offre basique + Prestation forfaitaire : 140,00 Euro HT par mois
Gestion et traitement du courrier, réexpédition du courrier, affranchissement
scan du courrier et envoi par mail
Réception d'appels téléphoniques, appels à la demande
Conciergerie

OFFRE ARUM

Location de la salle de réunion de 2 à 14 personnes

- La demi-journée : 9h - 13h ou 14h - 18h
- La journée : 9h - 18h
- L'heure

95 Euro HT
115 Euro HT
35 Euro HT

OFFRE KAKO

Location d'une salle polyvalente pour la tenue de micro-conférences, formations, entretiens d'affaires, recrutement, jury, relooking, etc.

Capacité d'accueil de 2 à 14 personnes

- La demi-journée : 9h - 13h ou 14h - 18h
- La journée : 9h - 18h
- L'heure

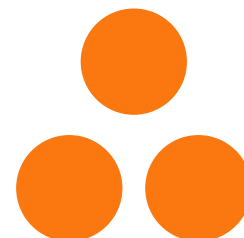
90 Euro HT
110 Euro HT
30 Euro HT

TVA applicable	20%
Dépôt de garantie (Entreprise)	50 Euro TTC
Dépôt de garantie (Particuliers)	350 Euro TTC
La garantie est restituée en fin de contrat	
Location au mois ou longue durée	Sur devis

Sans contrainte de bail commercial, renouvelable mensuellement, toutes charges locatives incluses : électricité, eau.

- L'hôte ou l'hôtesse d'accueil aux heures de bureau
- La domiciliation
- L'accès internet illimité
- La permanence téléphonique simple

FRAIS DE GESTION DE DOSSIER	
Entreprises (TPE/PME)	105 Euro HT
Microentreprise, EI	85 Euro HT
Entreprise étrangère	120 Euro HT
Associations	60 Euro HT
Fondations	100 Euro HT
Particuliers	50 Euro HT



VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ - ENTREPRISE

Liste des documents à fournir par les sociétés pour les locations, y compris celles de longue durée (à partir de 30 jours) :

- Un extrait du K-bis de l'entreprise à domicilier si elle est immatriculée
- Une copie recto/verso de la CNI, du passeport du dirigeant ou déclaration de perte
- Justificatif de domicile du dirigeant de moins de 3 mois
- Une attestation de parution au Journal Officiel si votre société est en cours de création + l'envoi du nouveau K-bis
- Un RIB
- Une autorisation de prélèvement automatique ([cliquer ici pour la télécharger](#))
- Une procuration postale ([cliquez ici pour la télécharger](#))
- Un contrat de domiciliation signé que nous vous envoyons

VOUS ÊTES UN MICRO-ENTREPRENEUR OU UNE ASSOCIATION

Liste des documents et pièces à fournir :

- Copie de la CNI du président de l'association ou du micro-entrepreneur
- Justificatif de domicile du président ou du micro-entrepreneur de moins de 3 mois
- Copie de votre déclaration de début d'activité si vous êtes micro-entrepreneur
- Copie des statuts de votre association
- PV désignant le (nouveau) président de l'association si ce dernier est différent depuis sa création
- Copie de l'attestation de parution au Journal Officiel de l'association
- RIB
- Une autorisation de prélèvement automatique ([cliquer ici pour la télécharger](#))
- Une procuration postale ([cliquer ici pour la télécharger](#))
- Un contrat de domiciliation signé que nous vous envoyons

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Liste des documents à fournir :

- Copie de la CNI
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB
- Une autorisation de prélèvement automatique ([cliquez ici pour la télécharger](#))
- Une procuration postale ([cliquez ici pour la télécharger](#))
- Un contrat de domiciliation signé que nous vous envoyons

www.citeultramarine.com



TOUR EUROPA

(Centre commercial Belle-Epine)

103, avenue de l'Europe - 94320 THIAIS



: 09 50 06 37 80 -



: 00 00 00 00 00 -



: 06 51 60 26 73



: contact@citeultramarine.com

Suivez nos actualités :

